
CHARTRE DES STAGES DE LABORATOIRE

Le C2S peut accueillir des stagiaires au laboratoire qu'ils soient internes à l'urca (L2, L3, M1, M2) ou externes (autre université ou ponctuellement et, sous certaines conditions, collégiens/lycéens).

Les objectifs de ce document sont de préciser les modalités d'organisation du stage : les missions des stagiaires, le rôle du tuteur et du référent de stage, l'organisation des emplois du temps et des lieux de travail des stagiaires, le mode de recrutement des stagiaires, les formalités d'accueil des stagiaires et les aspects administratifs (convention).

- **Le rôle et les missions des stagiaires**

Il est nécessaire de distinguer deux types de stages : 1) les stages dédiés à la pratique de la recherche et 2) les stages qui relèvent de l'observation et de la découverte.

Les stages « Recherche » sont adaptés dès le niveau L3, voire L2 à la discrétion du tuteur et selon le projet du stagiaire. En plus de la découverte des activités du laboratoire, ils comportent des activités pouvant aller de la veille scientifique jusqu'au traitement de données voire la valorisation des travaux (ex : poster).

Les stages « Découverte » sont adaptés aux stagiaires de niveau inférieur. Ils comportent essentiellement des activités d'observation, participation à des réunions ou à des cours selon la période de l'année, voire de découverte d'outils de recherche (ex : tests).

Le stagiaire réalise le stage sur la base des modalités d'organisation négociées avec le laboratoire. Il s'engage à respecter les horaires proposés et à réaliser au mieux de ses compétences, les tâches qui lui seront confiées. Il s'engage à lire et à signer un règlement intérieur précisant ses obligations et les règles de confidentialité en vigueur.

Le stagiaire doit également alimenter son rapport d'une connaissance des aspects institutionnels. Il doit pour cela s'informer via le site internet et/ou des discussions avec des membres du labo pour assimiler le fonctionnement institutionnel et les missions du C2S.

- **Le rôle du tuteur et du référent de stage**

Les stages sont encadrés par un enseignant/enseignant-chercheur référent et un tuteur professionnel. Les missions confiées au stagiaire sont définies par un accord tripartite (stagiaire, référent, tuteur professionnel) en cohérence avec les exigences pédagogiques de validation d'un stage.

Pour les stages qui font partie de la formation des étudiant-e-s de psychologie, le **référent** est le membre du laboratoire qui encadre le stagiaire dans le cadre de sa formation. L'enseignant/enseignant-chercheur référent a également pour rôle d'évaluer le rapport de stage.

Le tuteur professionnel est le membre chercheur du laboratoire responsable du travail du stagiaire. C'est lui qui lui donne le travail, le supervise directement, et le cas échéant enseigne les éléments manquants au stagiaire. Il est chargé de faire une relecture du rapport de stage de manière à s'assurer que le contenu respecte les règles d'éthiques et de confidentialité prévues dans la charte des stages.

- **Accueil des stagiaires**

Les stagiaires sont accueillis formellement par leur tuteur professionnel avec la remise d'un livret d'accueil rappelant le règlement intérieur, les obligations des parties, les règles de confidentialités.

Les stagiaires sont présents au laboratoire (sauf lorsque les activités de stage nécessitent un déplacement). Le tuteur professionnel s'assure par conséquent de la disponibilité d'un espace de travail. Les stagiaires utilisent les espaces de travail en suivant les règles de vie du laboratoire. Les salles des doctorants peuvent accueillir des stagiaires, sous réserve de place, mais en cas de travail collectif, les stagiaires s'installent dans l'un des espaces dédiés au travail collectif.

Un agenda en ligne sur le site du C2S est mis en place permettant de consigner les dates de présence des stagiaires. L'agenda est actualisé tout au long du stage, supervisé par le tuteur professionnel.

- **Modes de recrutement des stagiaires**

Deux modes de recrutement des stagiaires sont possibles.

Dans le premier cas, le candidat à un stage identifie un membre du laboratoire avec qui il souhaite travailler et lui transmet son projet. Si ce dernier accepte, il fera office de tuteur professionnel. Il propose un référent universitaire.

Dans le second cas, le candidat répond à une offre de stage que le tuteur professionnel aura déposé par l'intermédiaire de l'IGE sur le site internet du laboratoire. Le candidat adresse sa candidature directement au tuteur professionnel avec projet.

- **Formalités administratives**

Les conventions de stage sont centralisées et archivées au secrétariat du C2S. Les informations concernant les stagiaires (noms, durées, superviseurs, éventuellement missions) sont consignées sur la convention de stage. Les temps de présence sont communiqués par le tuteur professionnel dans un agenda sur le site internet du laboratoire.